

Yverdon-les-Bains, le 9 septembre 2002

Madame  
Claudia COTTING  
Députée  
1724 Senèdes

Monsieur  
Jean DESCHENAUX  
Député  
Route de Vauderens  
1670 Ursy

### **Dossier Birgit Savioz – Chalet les Pins – 1694 Villargiroud**

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier du temps que vous avez bien voulu consacrer samedi dernier 7 septembre 2002 pour l'audit du dossier de Madame Savioz à Romont.

Me Michel Tinguely, directement concerné dans cette affaire dans le cadre des dysfonctionnements qui ont été dénoncés et démontrés, a eu largement la possibilité de s'exprimer et donner son point de vue sur sa vision des choses et l'évolution qu'il a souhaité y donner.

L'exposé visait à présenter le suivi de ce dossier et reconnaître si des débordements pénalement répréhensibles pouvaient être constatés. D'entrée en matière, Il vous a été demandé de définir si la démonstration des pièces qui allaient suivre permettait de relever des infractions relatives à l'Escroquerie au sens de l'Art. 146 du Code Pénal Suisse, à savoir si les critères suivants étaient remplis :

- Astucieusement induire en erreur
  - Affirmations fallacieuses ou dissimulation de faits vrais
  - Détermination de la victime à des actes préjudiciables à ses intérêts pécuniaires
- Mais aussi
- Falsification d'un titre, abus de signature Art. 251 CP
  - Abus des pouvoirs de leur charge Art. 312 CP

Les pièces qui vous ont été présentées démontrent clairement que les infractions précitées ont été réalisées et que tous les protagonistes ont soit abusé de leur pouvoir, soit interprété la loi pour la contourner et violer les droits élémentaires de Madame Savioz.

Je n'ai pas été réellement surpris, compte tenu de vos appartenances politiques, de votre prise de position en fin d'audit.

De nombreuses personnes présentes m'ont fait part ensuite, de réflexions d'où il ressortirait que la relation entre vos activités professionnelles respectives et vos engagements moraux envers les personnes qui ont commis ces dysfonctionnements, pourraient justifier cette prise de position.

Si tel devait être le cas, j'en serais profondément navré, car en acceptant la fonction de Député(e), vous vous êtes engagé(e) à représenter selon des **règles déontologiques**, les intérêts de tous vos Concitoyens.

Il est trop facile de clamer haut et fort, comme l'a fait Madame Cotting, que si nous ne sommes pas contents, nous devons faire changer les lois... Que l'Etat ne dysfonctionne pas mais au contraire qu'il pratique la transparence !

Je suis convaincu que ces arguments sont vrais.

Les lois sont bonnes, tant et aussi longtemps qu'elles ne sont pas interprétées comme nous en avons eu la démonstration par **Me Tinguely, qui s'est même glorifié des astuces** qu'il avait trouvées... !!!

Si les lois sont bonnes, c'est leur application qui est à revoir. Cette application des lois est réglementée par des Codes d'applications qui sont entre autres le CPP, le CPC, OJ, toutes des procédures qui permettent les dysfonctionnements que nous constatons aujourd'hui et pas seulement à Fribourg.

Qui est responsable de l'application de ces codes de procédures ? S'ils ont été édités par le 3<sup>e</sup> Pouvoir que représente la magistrature, et si ce 3<sup>e</sup> Pouvoir en fait une application erronée, c'est alors au Gouvernement dont vous faites partie, de rétablir la situation et non au Peuple en votant de nouvelles lois comme l'a préconisé Madame Cotting.

Le cas de Birgit Savioz est simple. Elle sollicite avec son ami un Crédit hypothécaire de CHF 320'000.-, elle assume toutes les charges d'intérêts et amortissements durant 4 ans et se retrouve alors avec une dette qui a doublé.

L'**UBS SA** escroque – *c'est une routine pour cet établissement de faussaires professionnels* – Birgit Savioz dénonce les faits, les magistrats couvrent l'escroquerie et vous, vous n'y voyez aucun dysfonctionnement...

Je n'irai pas jusqu'à dire que vous faites partie du problème, mais si l'on vient me le raconter, je pourrais être tenté d'y adhérer.

Quoi qu'il en soit, je réfute toutes vos palabres, parfaite langue de bois de politiciens et vous assure qu'en agissant de la sorte, vous ne contribuez qu'à aggraver le problème et non à le résoudre.

Les temps Mafieux sont terminés et je peux vous assurer qu'à n'importe quel prix, la vérité va triompher. La Suisse est un Pays de Droit dans lequel le Peuple reste Souverain et il serait temps aujourd'hui de vous en souvenir.

J'ose espérer que vous aurez l'intelligence de vous joindre à ceux qui vont contribuer au règlement du problème afin que nos Institutions gardent leur crédibilité aux yeux des Citoyennes et Citoyens. Votre attitude inqualifiable de samedi dernier en fin d'audience ne fait que confirmer ce que trop de personne proclament populairement aujourd'hui, à savoir que «tout est pourri». Vous êtes directement responsables de cet état d'esprit et votre comportement contribue à le promouvoir.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, mes salutations distinguées.

*Marc-Etienne Burdet*

Annexe : Copie plainte contre UBS SA etc. – Vous devrez convenir qu'il s'agit d'Escrocs !

Copies : Conseil d'Etat Fribourgeois  
Grand Conseil Fribourgeois  
UBS SA, M. Marcel Ospel, Bâle  
La Presse  
Appel au Peuple  
<http://www.swiss-corruption.com>  
A qui de droit